

Paris, le 24 octobre 2022

INFORMATION SUR DE NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES : PROJET DE CESSIION DU POLE INGENIERIE & SYSTEMES DE PROTECTION A PELICAN VENTURE

A la suite de l'acquisition d'iXblue, Groupe Gorgé souhaite se recentrer sur son pôle Drones et Systèmes qui porte en grande partie la croissance du groupe. Dans ce contexte, Groupe Gorgé a accepté une offre d'acquisition de son pôle Ingénierie et Systèmes de Protection (ISP) remise par son actionnaire Pélican Venture.

Cette offre est acceptée au vu des conclusions du cabinet Crowe HAF, représenté par Olivier Grivillers, expert indépendant sélectionné par les administrateurs indépendants et nommé par le Conseil d'administration, confirmant l'équité de l'offre.

Cette offre est également acceptée sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de Groupe Gorgé, convoquée le 8 décembre 2022. Pélican Venture, Raphaël Gorgé, Jean-Pierre Gorgé, associés intéressés, ne pourront pas prendre part au vote lors de cette Assemblée générale.

Noms des personnes intéressées : Pélican Venture (détient plus de 10% de Groupe Gorgé), Raphaël Gorgé (Président-Directeur général de Groupe Gorgé et Directeur général délégué de Pélican Venture), Jean-Pierre Gorgé (Président de Pélican Venture et administrateur de Groupe Gorgé)

Date de l'acceptation de l'offre de Pélican Venture sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale : 24 octobre 2022

Nature des conventions :

Groupe Gorgé a accepté l'offre de Pélican Venture de racheter le pôle ISP du groupe selon les modalités suivantes :

L'offre de Pélican Venture est globale, elle porte sur l'ensemble des sociétés ayant une activité, à savoir Seres, Stedy, Nucléaction, Vigians Protection Incendie (et leurs filiales). Néanmoins, pour valoriser l'ensemble, une valorisation a été déterminée pour chaque entité concernée.

Les cessions seront effectives dès que possible, sous réserve de l'approbation de l'opération en Assemblée générale le 8 décembre 2022 et de la levée des conditions indiquées ci-dessous.

Aucune garantie d'actif et de passif n'est consentie.

Pélican Venture va se substituer à Groupe Gorgé pour l'ensemble des garanties données à des établissements financiers en contrepartie de concours apportés par ces établissements à Baumert (filiale de Nucléaction). Groupe Gorgé conserve toutefois les garanties maison-mère de bonne fin consenties en faveur de NNB Generation Company dans le cadre des marchés de fournitures par Baumert de portes spéciales et standards pour la centrale de Hinkley Point C.

Le prix est payable comptant à la date de réalisation des cessions.

Société du groupe objet de la cession	Termes et conditions de la cession	Prix de cession par Groupe Gorgé (valeur des titres)
Vigians Protection Incendie et ses filiales (CLF, Sprinklab, SVF, Amopsi, SCI des Portes)	Cession sans garantie d'actif et de passif Conclusion d'un nouveau pacte d'associés avec le manager associé minoritaire	16,0 M€
Nucléaction et ses filiales (Baumert et SCI Meysse)	Recapitalisation préalable de la société Nucléaction / Baumert à hauteur des créances existantes Cession sans garantie d'actif et de passif Droit de suite en cas de cession par Pélican Venture dans les 24 mois Substitution par Pélican Venture des garanties données à des établissements financiers ; conservation par Groupe Gorgé des garanties maison-mère émises en faveur de NNB Generation Company dans le cadre des marchés Hinkley Point C Agrément de NNB Generation Company et le cas échéant d'autres partenaires bénéficiant d'un droit de regard en cas de changement d'associé de la société Baumert	0,4 M€
SERES Technologies	Cession sans garantie d'actif et de passif Conclusion d'un nouveau pacte d'associés avec le manager associé minoritaire	10,7 M€
STEDY et ses filiales (Stedy Portage et Stedy Liberty)	Recapitalisation préalable de la société Stedy à hauteur des créances existantes Cession sans garantie d'actif et de passif Conclusion d'un nouveau pacte d'associés avec le manager associé minoritaire	0,3M€

Le prix global de la participation de Groupe Gorgé dans le pôle ISP est donc de 27,4 millions d'euros.

Les autres actifs du pôle Ingénierie et Systèmes de Protection ne sont pas concernés par le projet de cession : la société Vigians SAS et ses filiales ne font pas partie du périmètre repris. Vigians SAS détient une action de Groupe ECA et possède par ailleurs des activités en cours de fermeture (Hoekstra) ou des participations minoritaires qui seront vendues à terme aux côtés des associés majoritaires.

Dernier bénéfice annuel de Groupe Gorgé (résultat net consolidé 2021) : 46 871 milliers €. Ce résultat était d'un niveau élevé compte tenu d'opérations exceptionnelles. Les sociétés cédées ont contribué à hauteur de -5 663 milliers € à ce résultat net consolidé. Le prix de cession des sociétés cédées représente donc 58% du dernier résultat net consolidé de la société et 4,8 fois la contribution négative des sociétés cédées au résultat net consolidé.